

POUR QUI?

J'ai

+ de 20 ans

(18 ans si je suis enfant unique)

Je suis

étudiant

(post-bac)

ou

chômeur*

(de moins de 25 ans)

ou

en alternance*

Le coefficient social
de ma famille est

≤ 15 000

J'ai droit

100 €/an

de participation aux frais
de cotisations sécurité sociale étudiante

+

entre 20 et 180 €

par mois

*sous certaines conditions, rapprochez-vous de votre CMCAS ou de votre SLVie

Cumulable avec les aides au logement, l'aide aux frais d'études, la bourse d'enseignement supérieur, l'aide versée par l'employeur de l'autre parent.